



COMITE SYNDICAL du 11 Janvier 2021

Salle des associations – Charron

Objet : Adhésion et désignation des représentants à l'UNIMA (Union des Marais de Charente-Maritime) CS2021-07

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-et-un, le 11 janvier, à 18 heures 00.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunitaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à CHARRON (Salle des Associations),
Présents : 5	
Nombre de pouvoirs : 1	
Ont pris part à la délibération : 6	Suite à la convocation qui a été adressée le 4 janvier 2021.

Etaient Présents les délégués suivants :

- M. BODIN Jean Marie, 1^{er} Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique,
- M. BOISSEAU Jérémy, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de la commune de Charron – CDC Aunis Atlantique,
- M. GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire la commune d'Esnandes - CDA La Rochelle,
- M. QUIRION Romuald – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale – Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- M. ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,

Pouvoir :

- M. Maigne Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle donne pouvoir à M. ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves – CDA La Rochelle.

08 07 21

Le Président fait lecture des statuts de l'UNION DES MARAIS DE LA CHARENTE-MARITIME (UNIMA) (Syndicat Mixte Ouvert au sens des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) modifiés par arrêté préfectoral du 23 juillet 2020.

Au regard des compétences décrites et de l'intérêt de celles-ci, il propose de solliciter l'adhésion du SILEC au Syndicat Mixte de l'UNIMA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'adhésion du SILEC au Syndicat Mixte de l'UNIMA au titre de la compétence connaissances techniques des milieux (compétence obligatoire),
- De solliciter l'adhésion du SILEC au Syndicat Mixte de l'UNIMA au titre de la compétence appui technique, administratif et juridique des membres (compétence à la carte n°1),
- De désigner MM. Jérémy BOISSEAU, Didier GESLIN, Jean-Marie BODIN représentant le SILEC au sein du Comité Syndical de l'UNIMA.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC

Jérémy BOISSEAU

